

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 24/01/21

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 24/01/21

Affichage le : 12/02/21

Transmission préfecture le : 10/02/21

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20210205-lmc1119422-DE-1-1

Du : 10/02/21

Délibération exécutoire le : 12/02/21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 5 février 2021

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE BESOINS COMPLEMENTAIRES - PHASE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'OPERATION TRAM 13 - PHASE 1

(11 820 000 €)

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Plan Etat/Région Ile-de-France (CPER) 2015-2020, adopté le 18 juin 2015 par l'Assemblée régionale,

Vu le Schéma des Déplacements des Yvelines approuvé le 18 décembre 2015,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines approuvant des conventions de financement relatives à l'élaboration du dossier d'avant-projet n° 2013-CG-2-4046.2 du 12 juillet 2013, des premières acquisitions foncières n° 2013-CG-2-4161.1 du 29 novembre 2013, des études projet (PRO) et à la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT) n° 2015-CD-2-5122.1 du 25 septembre 2015, des travaux préparatoires n° 2016-CD-2-5379.1 du 14 octobre 2016, de la première tranche de travaux n°2017-CD-2-5494.1 du 27 janvier 2017, de la deuxième tranche de travaux n°2018-CP-6457.1 du 22 juin 2018, des troisième, quatrième tranches de travaux et de la station Allée royale à Saint-Cyr n° 2020-CP-7246.1 du 19 juin 2020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant l'intérêt que représente le projet de Tram 13 pour le territoire yvelinois, tant pour accompagner son développement économique que résidentiel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de la première convention de financement relative à la prise en charge de besoins complémentaires - phase travaux pour la réalisation de l'opération Tram 13 – Phase 1 – Saint-Cyr-l'Ecole RER – Saint-Germain-en-Laye RER à passer avec l'Etat, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares et Connexions et la RATP.

Décide de participer à hauteur de 11 820 000 € HT (euros courants), au financement de la première convention de financement relative à la prise en charge de besoins complémentaires - phase travaux de la phase 1 du Tram 13 entre Saint-Cyr-l'Ecole RER et Saint-Germain-en-Laye RER dans le cadre du contrat de Plan Etat/Région, selon l'échéancier figurant dans la convention, soit 30 % d'un coût global de 39 400 000 € HT courants (la part des autres financeurs pour cette convention sont l'Etat à hauteur de 21 % et la Région Ile-de-France à hauteur de 49 %).

Autorise M. le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de financement de la première convention de financement relative à la prise en charge de besoins complémentaires - phase travaux de la phase 1 du Tram 13, annexée à la présente délibération et toutes autres pièces afférentes.

Dit que les dépenses seront imputées sur le chapitre 204, article 204162 sous réserve du vote du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 5 février 2021

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE BESOINS COMPLEMENTAIRES - PHASE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'OPERATION TRAM 13 - PHASE 1 (11 820 000 €)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Couard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Pierre Fond.

Procurations (6) : Janick Géhin à Madame Clarisse Demont, Josette Jean à Catherine Arenou, Michel Laugier à Laurence Trochu, Karl Olive à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Jean-François Raynal.